

Province de Québec
Municipalité de Pierreville

Procès-verbal de la *séance RÉGULIÈRE* du conseil municipal de Pierreville, tenue le *lundi 8 février 2016* à *19h30* à l'hôtel de ville, au 26, rue Ally à Pierreville.

SONT PRÉSENTS :

Mesdames les conseillères Denise Descôteaux, Julie Gagnon et messieurs les conseillers Jean-Christophe Proulx, Marcel Lavoie et Michel Bélisle sous la présidence de monsieur André Descôteaux, maire, formant le quorum du conseil.

Est également présente madame Lyne Boisvert, *directrice générale*, agissant à titre de secrétaire d'assemblée.

EST ABSENTE:

La conseillère Mélanie Provencher est absente de cette séance régulière.

01. MOMENT DE RECUEILLEMENT

02. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2016-02-020

Il est proposé par la conseillère *Julie Gagnon*
Appuyée par le conseiller *Jean-Christophe Proulx*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté, tel que présenté, tout en laissant le varia ouvert.

01. Moment de recueillement ;
02. Adoption de l'ordre du jour ;
03. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 11 janvier 2016 ;
04. Adoption des comptes payés et à payer ;
05. Période de questions ;
06. Services d'audit pour l'année 2015– Mandater la firme RDL ;
07. Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local – Compensation de base aux municipalités ;
08. Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local – Nomination du vérificateur pour le dépôt de la reddition des comptes annexe B « Rapport de vérification » ;
09. Résolution d'appui à la demande d'exclusion de Pierreville ;
10. Gestion des bouées sur la rivière Saint-François – Demande de soumissions sur invitation ;
11. Adoption du règlement 146-2016/M141 – Règlement relatif à la taxation du cours d'eau Janelle ;
12. Biens de l'Église Saint-Thomas – Mandater Maurice Rainville, encanteur ;
13. Camp de jour – Octroi de contrat et autorisation de paiement ;
14. Ajustements – Entente entre la Coopérative de Santé Shooner-Jauvin et la municipalité ;
15. Formation – Accès à l'information – Autorisation de participation ;
16. Régie incendie– Demande à la Mutuelle des municipalités du Québec concernant le schéma de couverture de risque ;
17. Association de hockey mineur des Villages – Demande de commandite 2016 ;
18. Varia ;
19. Documents déposés ;
20. Rapport des rencontres des élus durant le mois ;
21. Période de questions ;
22. Levée de l'assemblée.

03. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 11 JANVIER 2016

Chacun des membres du conseil ayant reçu une copie du procès-verbal de la *séance régulière* du *11 janvier 2016*, la secrétaire d'assemblée est dispensée d'en faire la lecture.

EN CONSÉQUENCE,

2016-02-021

Il est proposé par le conseiller *Michel Bélisle*
Appuyé par le conseiller *Marcel Lavoie*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'approuver le procès-verbal de la *séance régulière* du *11 janvier 2016* et d'en autoriser la signature.

04. ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER

CONSIDÉRANT que les membres de ce conseil ont pris connaissance de la liste des comptes au 5 février 2016 ;

EN CONSÉQUENCE,

2016-02-022

Il est proposé par le conseiller *Marcel Lavoie*
Appuyé par la conseillère *Denise Descôteaux*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de prendre acte du certificat de la secrétaire / réceptionniste à l'égard de la disponibilité des fonds, tels que reproduits ci-après :

Je, soussignée, *Isabelle Tougas*, secrétaire / réceptionniste pour la Municipalité de Pierreville, certifie qu'il y a des fonds disponibles au budget de l'exercice financier 2016.

Isabelle Tougas
Secrétaire / réceptionniste

Déboursés directs

1	5286	Bougis-Bus inc. - Quote part 2016	7 324,00 \$
2	5287	Guévin-Michaud Marie-Pier - Déboursé pour fête des Flocons Sucrés 2016	1 000,00 \$
3	5288	Therrien Couture Avocats SENC - Honoraires États financier, document pour vérificateur	2 075,88 \$
4	5289	Revenu Québec - Remboursement TPS/TVQ vente Bibliothèque de ND	7 936,75 \$
5	5290	Lamarée Véronique - Subvention patinage pouponnière 2015-2016 (chèque refait)	43,75 \$
6	5291	Global électro-mécanique inc. - Support et crochet de levage pour débordement (Station de pompage)	1 740,72 \$
6	5292	Parent Maurice - Visite virtuel Église de Pierreville	300,00 \$
Sous-total des factures déjà payées			18 380,38 \$

Kilométrage, dépenses payées avec salaire

1		Lyne Boisvert -	
2		Guylaine Courchesne -	
3		Isabelle Tougas - Déplacement de janvier	7,00 \$
4		Lyne Bertrand -	
5		Sylvain Bardier -	
6		Richard Fontaine -	
7		Éric Traversy -	
8		François Roy -	
Sous-total des factures déjà payées			7,00 \$

Prélèvements automatiques

1		Bell Canada - Janvier 2016	1 439,14 \$
2		Hydro-Québec - Janvier 2016	5 871,18 \$
3		Ministre du revenu du Québec - Remise D.A.S. décembre 2015	6 052,49 \$
4		Receveur général du Canada - Remise D.A.S. décembre 2015	2 524,19 \$
5		RREMQ - Fond de retraite remise de décembre 2015	2 830,65 \$
6		Sogetel - Internet bibliothèque janvier 2016	18,34 \$
7		Télus Mobilité - Cellulaires Maire & DG - Novembre, décembre, janvier	231,78 \$
Sous-total des factures déjà payées			18 967,77 \$

Fournisseurs

			- \$
1	5293	Descôteaux André - Déplacement janvier 2016	160,00 \$
2	5294	Boisvert Lyne - Déplacement janvier 2016, Cotisation, Assurance responsabilité professionnelle	1 618,01 \$
3	5295	Courchesne Richard - Subvention Hockey 2015-2016 (Sylvain Courchesne)	155,75 \$
4	5296	Dépanneur Pierreville - Essence janvier 2016 (Ranger)	52,53 \$
5	5297	Dépanneur Pierreville - Essence & diesel janvier 2016 (Ranger, Tracteur)	139,51 \$
6	5298	Éditons Yvon Blais - Accès à l'information: Loi annotée MAJ #32	150,10 \$
7	5299	Fondation Santé Bécancour-Nicolet-Yamaska - Don pour la campagne de financement 2016 (Rés. 2013-01-018)	1 200,00 \$
8	5300	Fonds d'information sur le territoire - Avis de mutation décembre 2015	44,00 \$

9	5301	Gamelin François - 3/5 vers. Déneige. rues Pierreville (Réso.2013-07-197), Stationnements (Réso.2013-09-234)	7 668,83 \$
10	5302	Gamelin Gaston - 3/5 versement déneigement rues ND-ST (Réso.2013-07-196)	14 418,30 \$
11	5303	Bouchard Isabelle - Subvention Hockey 2015-2016 (Binjamin Grenier)	66,25 \$
12	5304	Bouchard Isabelle - Subvention Hockey 2015-2016 (Maximilien Grenier)	130,75 \$
13	5305	Groupe Environnex - Test eaux usées effluent Pierreville	153,67 \$
14	5306	Les entreprises d'électricité D.A. inc. - Réparations de lumières de rues Poirier, Allard, Ile	366,21 \$
15	5307	Les éditions juridiques FD inc. - Feuilles de PV	68,99 \$
16	5308	Les Pétales Hubert Gouin & Fils - Huile à chauffage Église	1 136,45 \$
17	5309	Mégaburo - Forunitures de bureau	114,14 \$
18	5310	Patrick Morin inc. - Fournitures diverses	78,64 \$
19	5311	Pierre Pépin, arpenteur géomètre inc. - Certificat de piquetage terrain industriel (Sylvain Allard)	574,88 \$
20	5312	Poste Canada - Communiqués calendrier des déchets 2016 et décorations de Noël 2015	313,20 \$
21	5313	ADT - Alarme HV et garage	789,88 \$
22	5314	Publilux inc. - Inscription annuelle 2016 site web www.lien municipal.com	57,43 \$
23	5315	Régie IAEP du Bas St-François - Consommation d'eau janvier 2016	17 209,16 \$
24	5316	RIGIDNY Bécancour Nicolet-Yamaska - Redevances 2015	5 204,40 \$
25	5317	RGMR Bas Saint-François - 2/12 Quote-part, Conteneur 6 verges 2016, Redevances 2015	28 509,57 \$
26	5318	Régie d'Incendie Pierreville - St-François-Du-Lac - Fumée 50 Lt. Gouv. Paul.Comtois, monoxyde 50 rang De L'Ile	3 295,01 \$
27	5319	CRSBP du Centre-du Québec - Contributions municipales régulières	12 768,33 \$
28	5320	Infotech - Frais de transport papeterie 2016, Logiciel Programme aux aînés	617,73 \$
29	5321	Financière Banque Nationale inc. - Intérêts sur emprunt Émissaire Marin	1 078,08 \$
30	5322	Société protectrice des animaux (SPAD) - Contrat de contrôle animalier 2016	2 936,98 \$
Sous-total des factures à payer			101 076,78 \$

Total des factures du mois	138 431,93 \$
-----------------------------------	----------------------

05. PÉRIODE DE QUESTIONS

La première période de questions débute à 19h33 et se termine à 19h37.

06. SERVICES D'AUDIT POUR L'ANNÉE 2015 – Mandater la firme RDL

CONSIDÉRANT que nous devons procéder aux différents audits de la Municipalité pour l'exercice financier 2015 ;

2016-02-023

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller *Michel Bélisle*

Appuyé par la conseillère *Julie Gagnon*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de mandater la firme Roy, Desrochers, Lambert s.e.n.c.r.l. au coût de ± 6 200\$ (taxes en sus) afin de produire le rapport financier consolidé, la reddition à l'entretien du réseau routier et les déclarations d'impôts.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Comptabilité et vérifications » 02 130 00 413

07. PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL – Compensation de base aux municipalités

CONSIDÉRANT que le ministère des Transports a versé une compensation de 37 837\$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2015 ;

CONSIDÉRANT que les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité ;

CONSIDÉRANT que la présente résolution est accompagnée de l'annexe A, identifiant les interventions réalisés par la municipalité sur les routes susmentionnées ;

CONSIDÉRANT qu'un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'annexe B ou son rapport spécial de vérification externe dûment complété ;

EN CONSÉQUENCE,

2016-02-024

Il est proposé par le conseiller *Jean-Christophe Proulx*
Appuyé par la conseillère *Denise Descôteaux*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, que la Municipalité de Pierreville informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

08. PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL – Nomination du vérificateur pour le dépôt de la reddition des comptes annexe B « Rapport de vérification »

CONSIDÉRANT que le ministère des Transports a versé une compensation de 37 837\$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2015 ;

CONSIDÉRANT que les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité ;

CONSIDÉRANT qu'un vérificateur externe doit s'assurer que les interventions et les coûts identifiés par la municipalité à l'annexe A du rapport de reddition de comptes soient exacts et doit présenter dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'annexe B dûment complétée ;

EN CONSÉQUENCE,

2016-02-025

Il est proposé par la conseillère *Denise Descôteaux*
Appuyée par le conseiller *Michel Bélisle*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, que la firme RDL soit nommée comme vérificateur externe pour le dépôt de la reddition des comptes de l'exercice financier 2015, pour l'obtention de la subvention du réseau routier local, Annexe B « Rapport de vérification », auprès du ministère des Transports.

09. RÉSOLUTION D'APPUI À LA DEMANDE D'EXCLUSION DE PIERREVILLE

CONSIDÉRANT que le schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) peut être modifié en vertu des articles 47 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU);

CONSIDÉRANT qu'une partie du territoire de la municipalité de Pierreville est assujéti à la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA) ;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 65, une MRC peut demander à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) d'exclure de la zone agricole permanente une partie du territoire d'une municipalité;

CONSIDÉRANT que la municipalité anticipe et souhaite une augmentation du nombre de résidences sur son territoire au cours des 15 prochaines années;

CONSIDÉRANT qu'il n'existe pas à l'intérieur du périmètre d'urbanisation (PU) existant, des terrains résidentiels adéquats pour la construction de nouvelles résidences répondant à la demande de la population;

CONSIDÉRANT qu'une partie du territoire assujettie à la LPTAA n'a pas été incluse dans le périmètre d'urbanisation, bien que contiguë et au centre de celui-ci ;

CONSIDÉRANT que la municipalité considère que le maintien de sa structure territoriale doit comprendre la consolidation de son noyau urbain et la mise en place d'une structure permettant son expansion tout autant que la protection et le développement des activités agricoles sur son territoire;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Pierreville désire agrandir son périmètre d'urbanisation afin de maximiser l'utilisation des infrastructures (aqueduc – égout) déjà présents sur la rue Allard et que ce prolongement de développement résidentiel s'inscrit dans une planification territoriale ;

CONSIDÉRANT qu'un secteur constitué d'une partie du lot 903-25 a été identifié comme étant l'endroit le plus propice afin de prolonger un développement résidentiel;

CONSIDÉRANT que les terrains visés par la demande sont situés sur des sols de classe 4 selon le Potentiel des sols (ARDA);

CONSIDÉRANT que l'utilisation à des fins d'agriculture est très limitée pour le secteur à exclure, puisqu'il est presque entièrement constitué d'une plantation de résineux enclavée entre les zones de protection des puits municipaux au nord, la zone non agricole à l'ouest et une érablière au sud. De plus, les sols de classe 4 sont peu favorables à l'agriculture;

CONSIDÉRANT que l'exclusion projetée n'aura pas pour effet de limiter le potentiel de développement des installations d'élevage existantes, puisque la distance entre le périmètre urbain et le bâtiment d'élevage le plus rapproché ne sera pas diminuée ;

CONSIDÉRANT que le Document complémentaire au Schéma d'aménagement prévoit des distances minimales d'épandage, l'agrandissement du PU ne pourrait par conséquent limiter l'épandage sur une partie du lot 903-25 ;

CONSIDÉRANT que la municipalité n'a très peu d'espace comparable disponible hors de la zone agricole permanente pour combler ses besoins en construction domiciliaire, étant donné diverses contraintes à l'aménagement (zones à risque de mouvement de terrain – ZRMT, zone inondable, milieux humides et une zone agricole en plein centre de son périmètre d'urbanisation);

CONSIDÉRANT que l'impact de la demande d'exclusion sur l'homogénéité des exploitations agricoles est minime étant donné que le secteur à exclure est situé à l'intérieur du PU et que la superficie touchée pour la propriété est faible;

CONSIDÉRANT que les bâtiments qui seront construits dans l'agrandissement du périmètre d'urbanisation sont déjà desservis par l'aqueduc et l'égout municipaux ;

CONSIDÉRANT que suite à l'exclusion, la superficie du terrain résiduel demeurera suffisante pour y pratiquer l'agriculture;

CONSIDÉRANT que l'aménagement d'un développement résidentiel permettra de dynamiser l'économie de la municipalité en augmentant le nombre de consommateurs potentiels pour les commerces et services présents sur le territoire de la municipalité d'une part, et augmente les revenus de la municipalité par les biais de la taxe foncière, d'autre part;

CONSIDÉRANT qu'un refus de la demande d'exclusion signifie que les opportunités de construction de nouvelles résidences dans le périmètre d'urbanisation de la municipalité sont, à toutes fins pratiques, inexistantes ce qui rendra la municipalité moins attrayante pour de futurs citoyens;

CONSIDÉRANT que la municipalité, compte tenu de son bassin de population n'a pas atteint les seuils nécessaires pour assurer son développement, et qu'un refus à cette demande d'agrandissement freinera ses possibilités de développement ;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a été consulté et s'est montré favorable au projet;

2016-02-026

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller *Marcel Lavoie*

Appuyé par le conseiller *Jean-Christophe Proulx*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de donner un avis favorable à la demande d'exclusion de Pierreville selon les paramètres contenus dans cette résolution et son préambule.

10. GESTION DES BOUÉES SUR LA RIVIÈRE SAINT-FRANÇOIS – Demande de soumissions sur invitation

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Pierreville est mandataire en lien avec la gestion des bouées sur la rivière Saint-François pour la Municipalité de Saint-François-du-Lac et la Communauté d'Odanak ;

CONSIDÉRANT que nous devons effectuer des demandes de soumissions par invitation ;

CONSIDÉRANT que les soumissions demandées comprendront la pose, l'enlèvement, l'entreposage et l'entretien des bouées sur la rivière Saint-François pour 2016 ou pour les années 2016, 2017 et 2018 ;

CONSIDÉRANT que les coûts engagés dans la gestion des bouées seront partagés selon le prorata de la population entre la Municipalité de Saint-François-du-Lac, la Communauté d'Odanak et notre municipalité ;

2016-02-027

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère *Julie Gagnon*

Appuyée par la conseillère *Denise Descôteaux*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de demander par invitation des soumissions pour la gestion des bouées ;

QUE les soumissions déposées devront comporter un prix pour une année, soit pour la saison estivale 2016 ainsi qu'un prix pour les trois (3) prochaines saisons, à savoir pour les années 2016, 2017 et 2018 ;

QUE les soumissions, portant la mention « *Bouées 2016* » devront être parvenues avant le mercredi 9 mars 2016 à 11h00, au bureau municipal, situé au 26, rue Ally à Pierreville, pour y être ouvertes publiquement ;

QUE la prise en considération des soumissions reçues aura lieu lors de la séance régulière du lundi 14 mars à 19h30, à l'Hôtel de ville de Pierreville ;

QUE la Municipalité de Pierreville ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni la plus haute, ni aucune des soumissions reçues sans encourir aucune obligation, ni aucun frais d'aucune sorte envers le ou les soumissionnaires.

11. ADOPTION DU RÈGLEMENT 146-2016/M141 – Règlement relatif à la taxation du cours d'eau Janelle

CONSIDÉRANT qu'une demande écrite de nettoyage du cours d'eau Janelle a été déposé à la Municipalité de Pierreville ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Pierreville a transmis cette demande de nettoyage à la MRC de Nicolet-Yamaska ;

CONSIDÉRANT que ce cours d'eau est sous la compétence de la municipalité régionale du comté de Nicolet-Yamaska ;

CONSIDÉRANT que la MRC a fait parvenir sa facture avant la fin des travaux complétés, ce qui a occasionné le règlement 141-2015 ;

CONSIDÉRANT que les coûts techniques, administratifs et d'entretien sont maintenant assumés par la MRC de Nicolet-Yamaska, soit un montant de 3 412.09\$, pour le cours d'eau Janelle, soit 1 312.34\$ de plus que mentionné dans le règlement 141-2015 (2 099.75\$);

CONSIDÉRANT par contre que le coût des travaux portant sur une infrastructure ou un ouvrage qui n'appartient pas à la MRC de Nicolet-Yamaska est assumé par le propriétaire de l'infrastructure ;

CONSIDÉRANT que la MRC de Nicolet-Yamaska nous demande de payer la facture desdits travaux au montant de 1 293.92\$ et, qui devra par la suite, être payé par les contribuables ayant bénéficiés de ces services, soit 340.37\$ de plus que mentionné dans le règlement 141-2015 (953.55\$ ayant déjà été payé par un contribuable);

CONSIDÉRANT que la MRC de Nicolet-Yamaska a annexé à la facture le tableau de répartition des coûts par propriétaire ;

CONSIDÉRANT que la municipalité peut réclamer le montant de la facture auprès des propriétaires concernés sous forme d'un règlement de taxation ;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion de présent règlement a été donné à la séance régulière du 11 janvier 2016, par la conseiller Marcel Lavoie ;

EN CONSÉQUENCE,

2016-02-028

Il est proposé par le conseiller *Michel Bélisle*

Appuyé par le conseiller *Marcel Lavoie*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, que le « *Règlement 146-2016/M141 – Relatif à la taxation du cours d'eau Janelle* » soit et est adopté.

12. BIENS DE L'ÉGLISE SAINT-THOMAS – Mandater Maurice Rainville, encanteur

CONSIDÉRANT que nous devons vendre les biens de l'Église Saint-Thomas puisque le bâtiment sera démoli ;

CONSIDÉRANT que nous devons effectuer les ventes de façon sans favoritisme et pour ce faire, il nous faut une personne n'ayant aucun lien avec notre municipalité ;

2016-02-029

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par le conseiller *Jean-Christophe Proulx*
Appuyé par la conseillère *Julie Gagnon*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'embaucher l'encanteur, Monsieur Maurice Rainville au coût de 1 500\$, incluant la publicité et la prise de photo ;

QUE la prévente des bancs se fera le 27 février 2016 pour les citoyens de Pierreville, à partir de 9h ;

QUE l'encan des objets à vendre se tiendra le 12 mars 2016, à l'Église Saint-Thomas à compter de 9h.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Autres – P. Comtois » 02 702 90 690

13. CAMP DE JOUR – Octroi de contrat et autorisation de paiement

CONSIDÉRANT l'offre déposée par le Comité des Loisirs de Saint-François-du-Lac soit pour planifier, organiser et coordonner un camp de jour pour l'été 2016 ;

CONSIDÉRANT que la municipalité à tenter de trouver une solution qui serait plus abordable monétairement aux familles de la Municipalité de Pierreville ;

2016-02-030

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par la conseillère *Denise Descôteaux*
Appuyée par la conseillère *Julie Gagnon*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'octroyer le contrat de camp de jour au Comité des loisirs de Saint-François-du-Lac, pour planifier, organiser et coordonner un camp de jour pour l'été 2016, le tout en conformité avec leur offre déposée en date du 2 février dernier, au montant de 8 500\$;

QUE le Comité des loisirs de Saint-François-du-Lac aura la charge du recrutement des animateurs, de la formation de ces derniers, du suivi des activités et la gérance des inscriptions ;

QUE le montant de 8 500\$ sera réparti sur trois (3) versements et établi de la façon suivante :

15 juin 2016	4 250\$
15 juillet 2016	3 400\$
15 août 2016	850\$

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Camp de jour – Dépenses » 02 701 53 690

14. AJUSTEMENTS – Entente entre la Coopérative de Santé Shooner-Jauvin et la Municipalité

CONSIDÉRANT que de nouvelles discussions ont eu lieu le 7 janvier et le 2 février 2016 entre les parties ;

CONSIDÉRANT que cette entente concerne les détails de la transaction pour l'achat du lot 941-2 seulement ;

CONSIDÉRANT que cette entente avec les ajustements a été envoyée à un représentant du ministère des Affaires municipales pour approbation ;

2016-02-031

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller *Michel Bélisle*
Appuyé par la conseillère *Denise Descôteaux*

ET RÉSOLU à la majorité des conseillers présents, d'accepter les ajustements à l'entente afin de satisfaire le représentant des Affaires municipales ;

ET DE DÉSIGNER la conseillère, Madame Julie Gagnon et la directrice générale, Madame Lyne Boisvert comme mandatrices afin de signer pour et au nom de la municipalité l'entente et le contrat notarié entre les deux (2) parties.

Le conseiller Marcel Lavoie s'abstient.

15. FORMATION – Accès à l'information – Autorisation de participation

CONSIDÉRANT qu'en tant qu'organisme public, nous devons répondre à de nombreuses demandes de citoyens concernant certains documents reliés à l'information et ce, dans un délai prescrit ;

CONSIDÉRANT que les lois changent rapidement et que nous devons maîtriser tous les aspects d'une demande d'accès particulière ;

2016-02-032

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère *Julie Gagnon*
Appuyée par le conseiller *Marcel Lavoie*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser deux (2) personnes à participer à la formation Accès à l'information qui aura lieu en mai prochain au coût de 489\$ / personne (taxes en sus) ;

QUE les frais de déplacement et d'hébergement seront remboursés sur pièce justificative.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Congrès et formations – ADM » 02 130 00 454

16. RÉGIE INCENDIE – Demande à la Mutuelle des municipalités du Québec concernant le schéma de couverture de risque

CONSIDÉRANT que le ministre de la Sécurité publique a délivré à la MRC de Nicolet-Yamaska une attestation de conformité de son schéma de couverture de risques incendie dans une lettre datée du 27 avril 2012;

CONSIDÉRANT qu'une fois l'attestation de conformité délivrée, le schéma de couverture de risques incendie est entrée en vigueur le 21 juin 2012;

CONSIDÉRANT que l'implantation des schémas de couverture de risques sera profitable au monde municipal, malgré les investissements et les

exigences rencontrés, puisque les services incendies qui auront adopté les mesures contenues dans leur plan de mise en œuvre et qui s'y conformeront bénéficieront d'une exonération de responsabilité lors d'une intervention pour un incendie ou une situation d'urgence, à moins d'une faute lourde ou intentionnelles ;

CONSIDÉRANT que la Mutuelle des municipalités du Québec, qui assure les risques de la Municipalité de Pierreville, encourage la mise en œuvre des schémas de couverture de risques ;

2016-02-033
EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par le conseiller *Jean-Christophe Proulx*
Appuyé par la conseillère *Denise Descôteaux*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents,

QUE la municipalité confirme avoir réalisé tous les objectifs prévus au schéma de couverture de risques incendie attesté le 27 avril 2012, pour les deux premières années, et qu'elle s'engage à finaliser la mise en œuvre de ce schéma de couverture de risques incendie pour les trois dernières années ;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU que la municipalité demande à la Mutuelle des municipalités du Québec, tel qu'annoncé par cette dernière, d'accorder à la Municipalité de Pierreville une réduction de prime de 10% au chapitre de l'Assurance des biens (Bâtiment/contenu), à titre de membre sociétaire mettant en œuvre les mesures du schéma de couverture de risques en sécurité incendie.

17. ASSOCIATION DU HOCKEY MINEUR DES VILLAGES – Demande de commandite 2016

CONSIDÉRANT la demande de commandite reçue par l'Association de hockey mineur des Villages (AHMV), dans le cadre de l'activité Le Rendez-vous des champions qui se tiendra les 19 et 20 mars prochain au centre récréatif de Saint-David ;

2016-02-034
EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par le conseiller *Michel Bélisle*
Appuyé par la conseillère *Denise Descôteaux*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser un déboursé de 100\$ à titre de contribution financière à l'Association de hockey mineur des Villages.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Subvention – Divers organismes » 02 701 90 990

18. VARIA

Aucun sujet n'ayant été rajouté, nous poursuivons la séance.

19. DOCUMENTS DÉPOSÉS

- 1. COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE (CPTAQ) –** Dossier 411273 ;
- 2. MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES (MDDELCC) –** Informations sur les bassins versants ;
- 3. MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (MMQ) –** Ristourne de 5 193\$;
- 4. RÉGIE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DU BAS SAINT FRANÇOIS –** Ordre du jour du 25 janvier 2016, procès-verbaux du 21 décembre 2015 et 25 janvier 2016 et rapports mensuels de décembre 2015

20. RAPPORT DES RENCONTRES DES ÉLUS DURANT LE MOIS

Mesdames Denise Descôteaux, Julie Gagnon et messieurs Jean-Christophe Proulx, Marcel Lavoie et Michel Bélisle ainsi que monsieur le maire, André Descôteaux font état des rencontres auxquelles ils ont assisté le mois dernier.

21. PÉRIODE DE QUESTIONS

La seconde période de questions débute à 20h08 et se termine à 20h22.

22. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2016-02-035

Il est proposé par la conseillère *Julie Gagnon*.

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, que la séance soit levée à 20h22.

André Descôteaux, maire

Lyne Boisvert, directrice générale